



Modalité de vote en AG de travaux de ravalement

Par Titus31, le 09/11/2012 à 16:12

Bonjour,

J'habite dans un copropriété d'une centaine de copropriétaire composé de 6 bâtiments.

Nous nous apprêtons à voter des travaux importants de ravalement de façade. Notre syndic nous propose de voter une décision de ravalement pour toute la résidence, puis de procéder à un vote par bâtiment pour choisir le devis (vote purement "formel" car un seul prestataire sera retenu pour ravalier l'ensemble des batiments de la copro).

Il semblerait après un premier "sondage" que la majorité des copropriétaires de l'ensemble de la résidence soient d'accord pour ravalier.

Par contre, dans mon batiment composé de seulement 4 appartements, 3 appartements sont détenus par des propriétaires bailleurs d'une même famille tous opposés à ces travaux.

Que se passe t-il si lors du premier vote "général", il est convenu de ravalier, mais qu'aucun devis n'est retenu dans le cadre du second vote pour mon bâtiment (je serai le seul sur 4 propriétaires à voter pour le ravalement). ?

La famille de propriétaires bailleurs en question arguent ne pas avoir l'argent pour payer les travaux si il sont votés.

Peuvent il bloquer le ravalement pour toute la résidence ?

La résidence peut elle être ravalée en totalité sauf mon bâtiment ?

Dans ce 2nd cas de figure, quels sont mes recours (abus de majorité pour ce batiment ?).

Merci beaucoup de votre aide.

Cdlt